



PRAG-PRCE (ESAS)

À l'UVSQ, FO ESR obtient l'alignement de la prime statutaire sur celle des enseignants-chercheurs

En 2022, un protocole d'accord sur les rémunérations et carrières dans le second degré a eu pour conséquence, entre autres, le décrochement des primes des ESAS de celles de enseignants-chercheurs. Pour rappel, FO ESR a refusé de signer ce protocole d'accord, tout comme il avait combattu la LPR dont ce texte est issu.

Dès le départ FO ESR a refusé l'inégalité flagrante résultant du protocole, avec une prime des ESAS dont il était prévu qu'elle soit la moitié de celle des enseignants-chercheurs, alors qu'elles étaient d'un montant identique jusqu'en 2021, et que strictement rien ne justifiait un tel décrochement, puisqu'il n'y a eu aucun changement dans les statuts comme dans les missions des uns comme des autres. FO ESR a notamment déposé un préavis de grève nationale pour la journée du 11 septembre 2023, qui a été l'occasion d'une grande mobilisation des PRAG-PRCE dans toute la France.

Cette mobilisation a en partie payé, puisque le ministère a concédé un relèvement du montant de la prime cible des ESAS en 2027, à 4200 € (au lieu des 3200 € prévus initialement). C'est cependant très loin d'être suffisant, puisque celle des enseignants-chercheurs serait alors de 6400 euros. Auprès de la Ministre comme dans les différentes instances officielles auxquelles il participe, FO ESR a, bien souvent seul, porté la revendication qui est celle des PRAG-PRCE dans leur grande majorité, c'est-à-dire la revendication de réaligement, et non une autre revendication. Et FO ESR a œuvré pour que cette revendication soit satisfaite au moins au niveau des établissements.

Ainsi, à l'Université Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines (UVSQ), les collègues enseignants, PRAG, PRCE et PLP, se sont mobilisés avec FO ESR depuis des mois et ont défendu la revendication d'alignement avec une pétition, une grève des responsabilités... Les élus FO ESR se sont également saisis des CSA pour porter cette revendication auprès de la présidence et communiquer à l'ensemble des collègues. C'est à ces mobilisations et au travail syndical de FO ESR 78 que l'on doit la disposition présentée par la présidence lors du CSA de cette université le 17 septembre : la mise en place d'un dispositif d'intéressement qui permet de compenser la différence entre la prime des PRAG-PRCE et celle des EC pour les années 2024 et 2025.

Bien qu'ils aient été à l'initiative de la demande dont découle cette disposition, les représentants FO ESR se sont cependant abstenus lors de sa présentation. En effet, il subsistait une importante hypothèque dans ce qui était présenté : rien n'assurait que tous les PRAG-PRCE de l'UVSQ bénéficient de cette compensation valant réaligement au niveau local.

C'est leur interpellation de la présidence qui a permis une avancée décisive : dans un récent courriel à tous les personnels de l'UVSQ, le président a en effet affirmé aux ESAS « *Les services RH veilleront à ce que vous soyez, toutes et tous, bien concernés et que la prime vous soit bien versée.* »

C'est un gain décisif pour tous les ESAS de l'UVSQ, à mettre au compte de la ténacité et de la lucidité des représentants FO ESR !

Fort de ce premier succès, FO ESR continuera à porter la revendication de réaligement, au niveau national en tout premier lieu, mais aussi dans tous les établissements.

PRAG-PRCE, rejoignez FO ESR, seul syndicat à vous défendre concrètement, comme il défend concrètement toutes les catégories de personnels et sans jamais les opposer entre elles !